

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2024/187/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie **Mademoiselle F*** - 25, rue Jean Arnaud – 84000 AVIGNON – pour 2 représentations du spectacle « *Elles, comme liberté* », prévues le mercredi 2 octobre 2024 à l'issue de la présentation de saison au Théâtre du Château et le jeudi 3 octobre 2024 (scolaire) au lycée Anguier de la ville d'Eu.

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec la compagnie **Mademoiselle F*** - 25, rue Jean Arnaud – 84000 AVIGNON – pour 2 représentations du spectacle « *Elles, comme liberté* », prévues le mercredi 2 octobre 2024 à l'issue de la présentation de saison au Théâtre du Château et le jeudi 3 octobre 2024 (scolaire) au lycée Anguier de la ville d'Eu.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à **3 700 € net de TVA** pour le spectacle.
Le Théâtre prendra en charge également:

- Les frais de transport de l'équipe à hauteur de **550 € net de TVA**
- Les frais de repas de l'équipe sur la période d'accueil (4 personnes)
- Les frais d'hébergement aux appartements de la ville d'Eu sur la période d'accueil pour 4 personnes.
- Les droits des auteurs SACEM/SACD

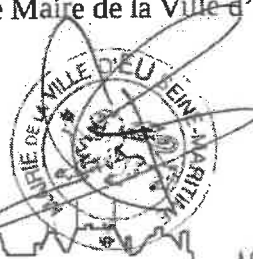
La représentation scolaire sera prise en charge par le Pass Culture à hauteur de 1200€.

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 23 septembre deux-mille-vingt-quatre.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'Eu
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

